

2024/231

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/05/02

## SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 20	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Patrice PASTOU absent excusé procuration Fabrice SCHORDING, Vanessa BLAY absente excusée procuration Sandra FERRER.
Votants : 23	<b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Franck DE LA LLAVE, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie PASTOR-BARNEOUD

**ACTUALISATION DES LOYERS AU 1er JUIN 2024**  
**Appartements communaux et boxes de stationnement CÔ**

Laurent LOPEZ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, suivant le tableau ci-dessous. Il rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

**Appartements au 15, rue Gisclard**

- Appartement n°1 type F3	416.14 €
- Appartement n°2 type F2	369.78 €
- Appartement n°3 type F2	369.78 €
- Appartement n°4 type F2	370.51 €
- Appartement n°5 type F3	416.14 €

**Appartement Parc de Clairfont – ancien logement du gardien**

- 1 Appartement type F5	572.64 €
-------------------------	----------

**Boxes de stationnement CO**

- Box de moins de 15 m <sup>2</sup>	92.32 €
- Box de plus de 15 m <sup>2</sup>	116.94 €

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**FIXE** les nouveaux loyers comme indiqués ci-dessus,



NB

**PRECISE** que ces nouveaux montants seront applicables à compter du 1er juin 2024.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou  
notification  
à compter du 12/05/2024

Fait à Toulouges, le 7 mai 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le 12/05/2024